

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Madame Marion HOUETZ, Présidente.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	28.04.2026
Membres en exercice	32	Date de publication	28.04.2026
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	31	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (y compris les procurations)	1	POUR : 32	
Nombre de procurations	1	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (y compris les procurations)	32	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	X	CHOVA Audrey	X	JOURDAN Lucie	A partir de la délibération 36	ORIVES Eric	X
BADIA Armand	X	CONDOR Alain	X	LEFRERE François	X	PALLOT Thierry	X
BARKATS Michael	Procuration à M. HOUETZ Sauf délibérations 32 et 34	D'IMPERIO Cédric	A partir de la délibération 36	MARTIN Nicolas	X	RECULET Virginie	X
BONNET Georges	X	ETNA Sandra	X	MAZON Cédric	X	TERME Annie	X
LAURENT Philippe Suppléant de BOUET L	X	FABREGES M. France	X	MEJEAN Florian	X	TESTUD Jean Luc	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	MINJOUAT-REY Cl.	X	VALETTE Alain	X
CHAMBON Annie	X	GEIGUER Jacques	X	MONIER Magali	X	VANDEVELDE Héléne	X
CHAPUIS Pierre	X	HOUETZ Marion	Sauf délibérations 32 et 34 (vote CFU 2025)	MOURARET Christine	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 43.2026

Désignation des délégués titulaires et suppléants auprès du Groupement d'Action Locale (GAL Ardèche) – programme LEADER 2023-2027 :

La Présidente expose que la communauté de communes est membre du Groupement d'Action Locale (GAL Ardèche) en charge du programme européen LEADER 2023-2027 (Liaisons entre Actions de Développement de l'Économie Rurale).

A la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner les conseillers qui représenteront la communauté de communes au sein du GAL Ardèche. La communauté de communes sera représentée par un (1) délégué titulaire et un (1) délégué suppléant.

Les candidats se présentent, puis il est procédé au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne en qualité de délégué titulaire : HOUETZ Marion
- désigne en qualité de délégué suppléant : ETNA Sandra.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire.

A Thueyts, le 13 mai 2026.



La Présidente,
Marion HOUETZ.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.